

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
195<sup>e</sup> année  
28 mars 2019  
n° 11 / 7812<sup>e</sup>  
pages 577 à 632

## CHRONIQUE / Énergie

La nature juridique de l'énergie

> Thomas Urlacher

599

### ÉDITORIAL

577 Jaunisse vestimentaire et régionalisme, *Franck Laffaille*

### ACTUALITÉS

- 587 Lanceurs d'alerte: adoption d'un projet de directive  
Réforme de la justice (loi de programmation):
- 592 • censure partielle du volet pénal
  - 595 • validation pour l'essentiel du volet civil

### POINT DE VUE

597 Taux d'intérêts: de la décimale prescrite par l'article R. 313-1... à la décimale tout court,  
*Gérard Biardeaud*

### ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 604 **Chronique:** Compliance et personnalité, *Marie-Anne Frison-Roche*  
607 **Panorama:** Droit de la consommation, *Hélène Aubry, Élise Poillot et Natacha Sauphanor-Brouillaud*  
619 **Notes:** La consécration de la compétence exclusive du tribunal d'ouverture pour les actions annexes dans le cadre du règlement insolvabilité, *note sous CJUE 14 nov. 2018, Reinhard Dammann et Vasile Rotaru*  
623 Indivision et société: de la possibilité de solliciter la nomination d'un administrateur provisoire, *note sous Civ. 3<sup>e</sup>, 17 janv. 2019, Thibault de Ravel d'Esclapon*  
627 Les créanciers de l'emprunteur peuvent poursuivre son conjoint survivant attributaire de la communauté, *note sous Civ. 1<sup>er</sup>, 5 déc. 2018, Véronique Bouchard*

### ENTRETIEN

632 Christine Nguyen Duc Long - Services de médias audiovisuels:  
l'apport de la directive 2018/1808/UE du 14 novembre 2018

DALLOZ

31/35, rue Froidevaux  
75685 PARIS CEDEX 14  
Tél. (Rédaction) 0140645366  
Fax 0140645466  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,  
PHILIPPE DÉROCHE

CONSEIL SCIENTIFIQUE  
Alain BÉNABENT, Pascale DEUMIER,  
et Philippe MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE  
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

## RÉDACTION

### • DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

### • RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas LEFORT (5356)

### • CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

### • ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction: Véronique THILL

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

## ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 01 40 92 20 85

Service publicité: Myriam LACROIX, Responsable

Tél.: 01 40 92 69 66 - mlacroix@editions-legislatives.fr

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 645 € HT (658,55 € TTC)

Étranger: 711 € HT

Prix au numéro: 28,59 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Mars 2019

## Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14<sup>e</sup>

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR69572195550

Société des Éditions Lefebvre Sarrut



Origine du papier: Portugal  
Taux de fibres recyclées: 0 %  
Prot.: 0,08 kg/t

## ÉDITORIAL

Franck Laffaille

577

Jaunisse vestimentaire  
et régionalisme

## ACTUALITÉS

580

### DROIT DES AFFAIRES

#### Banque-Crédit-Garantie

Taux effectif global (défaut de mention):  
irrecevabilité d'une QPC, Civ. 1<sup>re</sup>, 14 mars 2019

#### Consommation

Clause abusive: prêt libellé en francs suisses  
remboursable en euros, Civ. 1<sup>re</sup>, 13 mars 2019

Pratique commerciale déloyale: frais de  
recouvrement de créances, Crim. 19 mars 2019

#### Entreprise en difficulté

Liquidation judiciaire (cession des actifs):  
droit de rétention sur un immeuble,  
Com. 30 janv. 2019

#### Propriété intellectuelle

Décisions du directeur de l'INPI (recours):  
déclaration par la voie électronique,  
Com. 13 mars 2019

583

### DROIT CIVIL

#### Contrat-Responsabilité-Assurance

Dettes de jeu: actions en recouvrement par le  
PMU, Civ. 1<sup>re</sup>, 13 mars 2019

Assurance dommage-ouvrage (prescription):  
portée interruptive d'une assignation,  
Civ. 3<sup>e</sup>, 21 mars 2019

#### Famille-Personne-Succession

Minorité (expertise osseuse):  
constitutionnalité du régime,  
Cons. const., 21 mars 2019

Gestation pour autrui (acte de naissance):  
mention du parent d'intention,  
Civ. 1<sup>re</sup>, 20 mars 2019

585

### DROIT IMMOBILIER

#### Construction-Urbanisme

Lotissement (règlement): portée du maintien  
pour éviter la caducité automatique,  
Civ. 3<sup>e</sup>, 21 mars 2019

Permis de construire (annulation):  
démolition d'une construction édiflée,  
Civ. 3<sup>e</sup>, 21 mars 2019

Vente d'immeuble (délai de rétractation):  
régularité de la notification à des époux,  
Civ. 3<sup>e</sup>, 21 mars 2019

Vente d'immeuble à construire (réservation):  
portée de la nullité du contrat,  
Civ. 3<sup>e</sup>, 21 mars 2019

587

### DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

#### Droit européen

Lanceurs d'alerte: adoption d'un projet de  
directive

Étranger (rétention administrative):  
réintroduction par la France d'un contrôle aux  
frontières, CJUE 19 mars 2019

Étranger (protection internationale):  
appréciation du risque de fuite,  
CJUE 19 mars 2019

589

### DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

#### Droit pénal

Circulation routière (conduite sans permis):  
perte des points sur un permis roumain,  
Crim. 12 mars 2019

Favoritisme: application du délit en  
Nouvelle-Calédonie, Crim. 20 mars 2019

Douane (blanchiment douanier): dissimulation  
de l'origine des fonds, Crim. 20 mars 2019

#### Procédure pénale

Action civile (abus de confiance): préjudice du  
transporteur du fait d'un chauffeur salarié,  
Crim. 20 mars 2019

Terrorisme (attentat de Nice): irrecevabilité  
de la constitution de partie civile de la ville,  
Crim. 12 mars 2019

Restitution d'objets saisis: recours contre une  
décision de non-restitution, Crim. 20 mars 2019

Réforme de la justice (loi de programmation):  
censure partielle du volet pénal

593

### DROIT PUBLIC

#### Droit administratif

Compétence administrative (ouvrage public):  
action en responsabilité extra-contractuelle,  
Civ. 1<sup>re</sup>, 13 mars 2019

#### Fiscalité

ISF (plafonnement): constitutionnalité du  
régime, Cons. const., 22 mars 2019

ISF (assiette): déductibilité rétroactive d'une  
dette contestée, Com. 13 mars 2019

594

### DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

#### Droit du travail

Procédure prud'homale (pouvoir): notification  
et point de départ du délai, Soc. 20 mars 2019

596

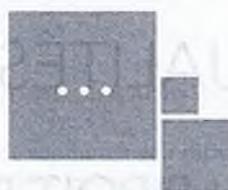
### PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

#### Procédure civile

Réforme de la justice (loi de programmation):  
validation pour l'essentiel du volet civil

#### Profession juridique et judiciaire

Avocat (accès à la profession): juriste au sein  
d'un CRIDON, Civ. 1<sup>re</sup>, 13 mars 2019



## POINT DE VUE

597

Taux d'intérêts: de la décimale prescrite par l'article R. 313-1... à la décimale tout court  
par Gérard Biardeaud



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUES

599

La nature juridique de l'énergie  
par Thomas Urlacher

604

Compliance et personnalité  
par Marie-Anne Frison-Roche

### PANORAMA

607

Droit de la consommation  
janvier 2018 - décembre 2018  
par Hélène Aubry, Élise Poillot  
et Natacha Sauphanor-Brouillaud

### NOTES

619

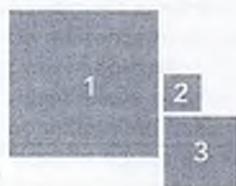
La consécration de la compétence exclusive du tribunal d'ouverture pour les actions annexes dans le cadre du règlement insolvabilité, note sous CJUE 14 nov. 2018  
par Reinhard Dammann et Vasile Rotaru

623

Indivision et société: de la possibilité de solliciter la nomination d'un administrateur provisoire, note sous Civ. 3<sup>e</sup>, 17 janv. 2019  
par Thibault de Ravel d'Esclapon

627

Les créanciers de l'emprunteur peuvent poursuivre son conjoint survivant attributaire de la communauté, note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 5 déc. 2018  
par Véronique Bouchard



## ENTRETIEN

632

Christine Nguyen Duc Long  
Services de médias audiovisuels: l'apport de la directive 2018/1808/UE du 14 novembre 2018

### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes:

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



**\*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

**Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr**